



CHARLEROI
URBANISME

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2025/1009.



Wallonie

Avis d'annonce de projet (annexe 25).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Collège communal est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Monsieur Ridha LASSADI a introduit une demande ayant trait à un bien sis Rue de Gilly, 274 à 6010 Couillet et cadastré 09 B 92W2.

Le projet consiste en : Construction d'un volume secondaire arrière sur trois niveaux, réalisation d'un escalier extérieur et création d'une terrasse étagée ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :

La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües. Que tel sera bien le cas, que le volume secondaire projeté et l'habitation principale disposeront d'une profondeur cumulée de 16,90 m et dépasseront de 5,60 m le volume secondaire de l'habitation situé au Nord.

Le volume projeté sera implanté contre la façade postérieure de l'habitation, et ce, sur trois niveaux. Il présentera une emprise au sol de 32,16 m² et des hauteurs variant de 2,90 m à 8,20 m. La terrasse projetée sera implantée au niveau du rez-de-chaussée - soit à une hauteur d'environ 5,10 m du niveau du jardin ;

- Elle est réalisée en vertu de l'article R.IV.40-2 2° du Code du Développement Territorial..

L'annonce de projet se déroule du **26/02/2026 (date début affichage)** au **18/03/2026 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Sabine BOIVIN, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/1009, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 04/03/2026 au 18/03/2026 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- Par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

En date du 30/01/2026

Le Directeur général,
Par délégation

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.



(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be

